

Les effets des microcrédits sur le renforcement du pouvoir socioéconomique des femmes membres des Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) de la Commune de Sahn notaire¹

Adji Khoudia KAIRE²

Cellule de la Recherche Appliquée
Ecole Supérieure d'Economie Appliquée
Université Cheikh Anta Diop de Dakar-Dakar-Sénégal

Semou SOW³

Cellule de la Recherche Appliquée
Ecole Supérieure d'Economie Appliquée
Université Cheikh Anta Diop de Dakar-Dakar-Sénégal

Salif BALDE⁴

Cellule de la Recherche Appliquée
Ecole Supérieure d'Economie Appliquée
Université Cheikh Anta Diop de Dakar-Dakar-Sénégal

Résumé : La présente étude a pour but de comprendre les effets des microcrédits obtenus par les femmes en milieu urbain sur le renforcement de leur pouvoir socioéconomique. Pour atteindre cet objectif, une méthodologie de recherche essentiellement mixte (qualitative et quantitative) a été adoptée. C'est ainsi que pour le choix des sujets de recherche, un échantillonnage probabiliste aléatoire simple basé sur le principe que tous les éléments de la population ont une probabilité égale de faire partie de l'échantillon a permis de choisir sept bureaux d'Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC) et d'enquêter 127 femmes membres de ces AVEC. Quant aux résultats de la recherche, ils montrent d'abord que les crédits obtenus dans les AVEC permettent aux femmes d'augmenter leurs revenus. Il est également ressorti des résultats que les caisses de solidarités installées dans les AVEC renforcent la cohésion sociale entre les membres de ces structures. Enfin, les résultats montrent aussi, que les AVEC contribuent au renforcement du pouvoir socioéconomique des femmes et à l'amélioration des conditions de vie de ces dernières.

Mots-clés : Microcrédits, femmes, milieu urbain et pouvoir socioéconomique

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.6913827>

¹ Sahn Notaire est l'une des cinq communes d'arrondissement du département de Guédiawaye en banlieue dakaroise. Elle a une superficie de 2,632Km² et a fait l'objet d'une délimitation précisée par le décret 96-745 du 30 Août 1996 portant création de communes d'arrondissement dans les villes de Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque.

² Diplômée de l'Ecole Supérieure d'Economie Appliquée (ESEA-Ex ENEA)
Université Cheikh Anta DIOP de Dakar Promotion 2019

³ Enseignant / Chercheur à l'Ecole Supérieure d'Economie Appliquée (ESEA-Ex ENEA)
Université Cheikh Anta DIOP de Dakar

⁴ Maître de conférences assimilé Ecole Supérieure d'Economie Appliquée (ESEA-Ex ENEA)
Université Cheikh Anta DIOP de Dakar



1. Introduction

Le microcrédit a vu le jour au Bangladesh et dans certaines régions d'Amérique latine au milieu des années 1970 pour fournir du crédit aux pauvres, généralement exclus des services financiers formels. Le modèle a gagné en popularité et a été reproduit dans les pays à revenus faibles ou élevés (Godquin, 2019). En 1978, le Dr Muhammad Yunus a mis sur pied la Grameen Bank au Bangladesh. Par cette création, le Dr Yunus envisageait de sortir les femmes de l'endettement et de la pauvreté. Pour cela, il prêtait son argent aux femmes, sans intérêt afin de leur permettre de développer leur activité de manière indépendante. C'est ainsi que la Grameen Bank (la « *banque de village* ») est née et popularise le crédit solidaire (Guerin, 2002).

En Afrique, les premières coopératives d'épargne et de crédit apparaissent en 1956 au Ghana, pour s'implanter successivement au Togo (1969), au Burkina Faso (1972), au Bénin (1975) avant de gagner les autres pays. Ces dernières naissent à l'initiative des organisations paysannes, avec l'appui de certaines ONG comme le Centre International de Développement et de Recherche Canada et France (Ouedraogo, 2016). La microfinance se développe dans tous les pays de l'Afrique politiquement stables comme le Sénégal qui veut une inclusion financière pour impulser le développement et réduire la pauvreté et la vulnérabilité des femmes (Sine, 2008).

1.1. La pauvreté des femmes et la micro finance

Dans le contexte de la mondialisation, au Sénégal comme dans tous les autres pays du monde, les femmes participent au développement économique, social et culturel mais à un taux faible par rapport aux hommes. Selon la Banque mondiale (2019), au Sénégal, le taux de la participation des femmes dans le développement socio-économique du pays tourne autour de 39%. Et, Selon les Nations Unies (2000), la plupart des femmes n'ont souvent pas un accès convenable à certaines ressources comme le crédit, le prêt bancaire et même l'héritage pour se prendre en charge de manière plus décente. En plus, dans certains pays surtout ceux en voie de développement, le travail des femmes est rarement reconnu voir récompensé (Nation Unies, 2000).

Ainsi, la féminisation de la pauvreté est devenue un phénomène qui prend de plus en plus de l'ampleur surtout au niveau des couches les plus vulnérables comme les paysans et les femmes. Selon Bilem (2017) les femmes constituent 70% des pauvres de notre planète et 60% des travailleurs pauvres (1/4 des travailleurs totaux) gagnant moins d'un dollar par jour. Pour pallier

cette situation, l'Etat du Sénégal met en place des stratégies politiques de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité des femmes.

1.2. Les stratégies politiques de la lutte contre la pauvreté au Sénégal

Dans le cadre de sa politique de lutte contre la pauvreté, l'Etat du Sénégal a mis en place plusieurs programmes de développement ; ceci pour éviter aux groupes sociaux les plus vulnérables le basculement dans une pauvreté extrême. C'est dans le même sillage que le Sénégal a adopté le premier Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (le DSRP) couvrant la période 2003-2005 dont l'objectif consiste à améliorer le statut social des groupes vulnérables et marginalisés, à faciliter la croissance et la satisfaction des besoins de base des populations pauvres à travers plusieurs programmes sur la période 2003-2005(DSRP, 2002). Sur cette période les résultats obtenus sont jugés satisfaisants. Cependant, l'une des principales insuffisances relevées par les acteurs dans la mise en œuvre concerne le déficit d'informations et de communication entre les différents acteurs et le grand public (. C'est pour corriger ces lacunes que le DSRP 2 (2006-2010) a vu le jour. Mais à partir de 2013, l'Etat opte pour la Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale (SNDES) pour mieux combler les manquements du DSRP II.

Malgré ces programmes, les femmes sont restées toujours désavantagées en matière d'accès au crédit et autres services financiers à cause de leur vulnérabilité, de l'absence d'activités génératrices de revenus et du manque de garanties (Sow, 2001). En effet, les banques commerciales se tournent souvent vers les hommes et les entreprises formelles, négligeant les femmes qui représentent une proportion importante et croissante de l'économie informelle.

Par ailleurs, depuis l'émergence de la microfinance dans les années 1990, l'Etat sénégalais est actif dans ce secteur pour permettre aux populations d'accéder à un capital et d'apporter leur contribution au développement de divers secteurs. C'est dans cette perspective qu'à la demande du gouvernement sénégalais, la Banque Mondiale et l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI) ont eu recours aux services de Développement International Desjardins (DID) pour réfléchir sur le cadre juridique spécifique à la microfinance (Ouedrago, 2008). D'après toujours Ouedrago, (2008), c'est dans cette perspective que le projet d'Assistance Technique aux Opérations Mutualistes Bancaires au Sénégal (ATOMBS) fut mis en place.

Toutefois, malgré ces initiatives, le secteur de la microfinance au Sénégal reste confronté à des difficultés qui ont pour nom, le déséquilibre de la couverture géographique, le manque de cadre d'harmonisation des interventions et la fragilité du secteur (Sagna, 2015).

1.3. Le contexte socioéconomique

Etant considéré comme l'un des groupes les plus vulnérables, les femmes représentent plus de la moitié de la population du Sénégal (50,2%). Cette dernière est estimée à 15 726 037 habitants dont 7 896 040 de femmes et 7 829 997 d'hommes (49,8%). Plus de la moitié des personnes vivant au Sénégal résident en milieu rural (53,3%) contre 46,7% en milieu urbain (ANSD, 2018). Les facteurs économiques, les rôles attribués socialement aux femmes et l'accès limité de ces femmes au pouvoir, à l'éducation, à la formation et aux ressources productives, ainsi que d'autres facteurs peuvent conduire les femmes à l'insécurité familiale et à la vulnérabilité économique.

Toutefois, les femmes mènent des activités non seulement économiques, mais aussi domestiques. En effet, du fait des modèles culturels en vigueur qui privilégient les rôles d'épouse et de mère des femmes, ces dernières ont la responsabilité exclusive de nourrir et d'entretenir la famille. C'est ainsi qu'elles assurent près de 70% de la production vivrière en milieu rural, et elles sont aussi responsables de toute la chaîne alimentaire depuis la production jusqu'à la consommation en passant par la transformation (Sow, 2001).

Cependant, il existe des différences considérables dans l'accès des femmes et des hommes aux ressources et dans les possibilités d'exercer un pouvoir au sein des structures économiques de leurs sociétés. Dans la plupart des pays africains, les femmes sont pratiquement absentes ou mal représentées dans la prise de décisions économiques, y compris lors de la formulation des politiques financières, monétaires, commerciales ainsi que dans les systèmes fiscaux et les règles en matière de rémunération (ONU, 1995).

Ainsi, pour lutter contre la pauvreté, la microfinance est posée comme dispositif de développement (Sow, 2001). Au Sénégal, les microcrédits ont permis une grande avancée dans la situation économique des femmes par rapport aux années 1980, mais le taux de couverture du marché de microcrédit des femmes reste toujours faible et se situe à 11% contre 15% pour les hommes (Wathi, 2016).

Les AVEC sont initiées par CARE International à Maradi, au Niger dont l'objectif premier est d'offrir aux communautés privées des services financiers officiels. Des possibilités d'épargne

et de crédit simples, étaient destinées initialement aux femmes analphabètes et extrêmement pauvres des zones rurales, mais cette stratégie a évolué au fil des années. Elle est aujourd'hui mise en œuvre pour les populations des zones rurales et urbaines. C'est dans ce contexte que s'inscrit cette étude qui porte sur l'analyse des effets des AVEC sur le renforcement du pouvoir socioéconomique des femmes de la Commune urbaine de Sahm Notaire.

Le choix de ce sujet a été motivé par le souci de comprendre le rôle que jouent les AVEC dans la prestation des services financiers aux bénéficiaires vivant en milieu urbain et n'ayant pas accès facile aux services financiers. L'intérêt de ce sujet réside aussi dans le rôle prépondérant que les AVEC jouent dans le développement des femmes membres de ces AVEC de la Commune de Sahm Notaire.

2. Méthodologie

La méthodologie est l'ensemble des règles et démarches adoptées pour conduire une recherche. Ainsi, cette étude est structurée comme suit :

2.1. Echantillonnage

Cette recherche a utilisé la méthode d'échantillonnage probabiliste aléatoire simple basée sur le principe que tous les éléments de la population ont une probabilité égale de faire partie de l'échantillon. Quant à la taille de l'échantillonnage, elle a été déterminée en fonction des sujets de l'étude. Ces derniers sont composés des femmes membres des AVEC de la Commune urbaine de Sahm Notaire et les responsables du bureau/relais AVEC, le responsable du projet AVEC au niveau de la FPND et la mobilisatrice communautaire de Sahm Notaire. C'est dire que l'échantillonnage a été effectué à plusieurs niveaux. Au départ, nous avons 46 AVEC composées de 1483 membres. Au premier degré, nous avons utilisé le RMPD calculator (étude de marché et sondage), sur 46 AVEC dans un intervalle de confiance de 90%, une marge d'erreur de 10% et une proportion de 10%, ce qui a donné un échantillon de 16 AVEC réparties inégalement dans les quartiers de la Commune urbaine de Sahm Notaire. Au second degré, nous avons appliqué la même procédure de calcul de la taille de l'échantillon, sur une population de 407 individus qui représentent les 16 AVEC échantillonnées, avec un intervalle de confiance de 95%, une marge d'erreur de 5% et une proportion de 14% ; ce qui a donné un échantillon de 127 individus. En faisant aussi le rapport proportionnel entre la population de l'échantillon (127 individus) et le nombre d'AVEC (16), nous trouvons le nombre de personnes à enquêter pour chaque AVEC. Ainsi, 08 membres ont été tirés au hasard dans chaque AVEC de l'échantillon.

2.2. La collecte de données

La collecte de données a été rendue possible grâce à la combinaison de deux outils : un questionnaire individuel administré aux femmes membres des AVEC, deux guides d'entretien individuel (l'un destiné au responsable du projet AVEC au niveau de la FPND et l'autre à la mobilisatrice communautaire) et un guide de discussion pour les membres du bureau AVEC. Les entretiens avec le responsable du projet AVEC et la mobilisatrice communautaire ont duré respectivement 52 et 30 minutes. Enfin, le questionnaire administré aux femmes membres des AVEC comprend également cinq sections: l'identification sociodémographique, les effets du crédit, les effets des épargnes, les effets de la caisse de solidarité, la formation et le pouvoir socioéconomique des femmes. Et l'outil a été élaboré à l'aide du logiciel sphinx Plus.

Avant de commencer la collecte de données proprement dite, le questionnaire a été testé auprès de deux femmes. L'exploitation de ces deux questionnaires a permis à reformuler certaines questions afin de les rendre un peu plus claires et intégrer également de nouvelles questions. C'est ainsi qu'au début, nous avons 124 questions dans le questionnaire, mais après le pré-test de nouvelles questions ont été ingérées dans les différentes sections, ce qui fait que nous sommes retrouvés avec un questionnaire structuré autour de 146 questions.

2.3. Le traitement et l'analyse des données

Pour traiter toutes les informations obtenues lors des entretiens, nous avons procédé à une transcription intégrale et exhaustive des enregistrements audio. La transcription a suivi les étapes suivantes : l'audition et la ré-audition de chaque question et des réponses apportées par les personnes interviewées, mais aussi la traduction et la transcription mot à mot des propos, sans déformation du contenu. Les données obtenues ont été utilisées pour mieux comprendre et expliquer les données quantitatives. Concernant les données quantitatives, nous avons utilisé le logiciel sphinx pour faire la saisie et le traitement.

3. Résultats et discussions

3.1. Les caractéristiques sociodémographiques des femmes

D'après les données des enquêtes, l'âge des femmes varie entre 20 à 65 ans avec une moyenne d'âge de 39. La majeure partie des femmes enquêtées sont mariées. Cette forte représentativité des femmes mariées s'explique par l'ancrage de la tradition et de la religion. En effet, selon la tradition sénégalaise et les préceptes de la religion musulmane, la femme n'acquiert un statut social valorisant que par le mariage et la procréation (Haicault, 2000). Mais cela peut être

expliqué aussi par le fait que Childfund dans ses premières générations d'AVEC mobilisait tout simplement les familles ayant un enfant bénéficiaire de soin.

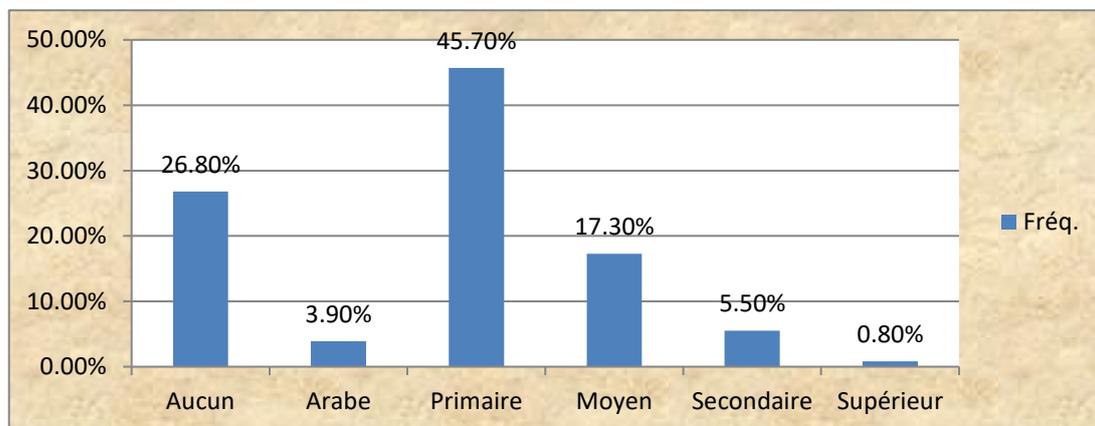


Figure 1: Répartition des femmes selon le niveau d'instruction

Le diagramme ci-dessus montre que la plupart des femmes membres des AVEC de la Commune de Sahm Notaire ont un niveau d'études primaires (45,70%). Il faut également noter qu'un peu plus du quart (26,80%) des femmes n'ont aucun niveau d'instruction.

3.2. L'accès aux crédits

La plupart des femmes membres des AVEC (96,90%) ont accès au crédit. C'est ce crédit qui leur permet de relancer leurs activités économiques. Sous ce rapport, le diagramme ci-dessous indique le montant des crédits alloués aux membres des AVEC. Ainsi, plus de la moitié des femmes membres des AVEC empruntent au moins 50 000 FCFA (plus de 60%).

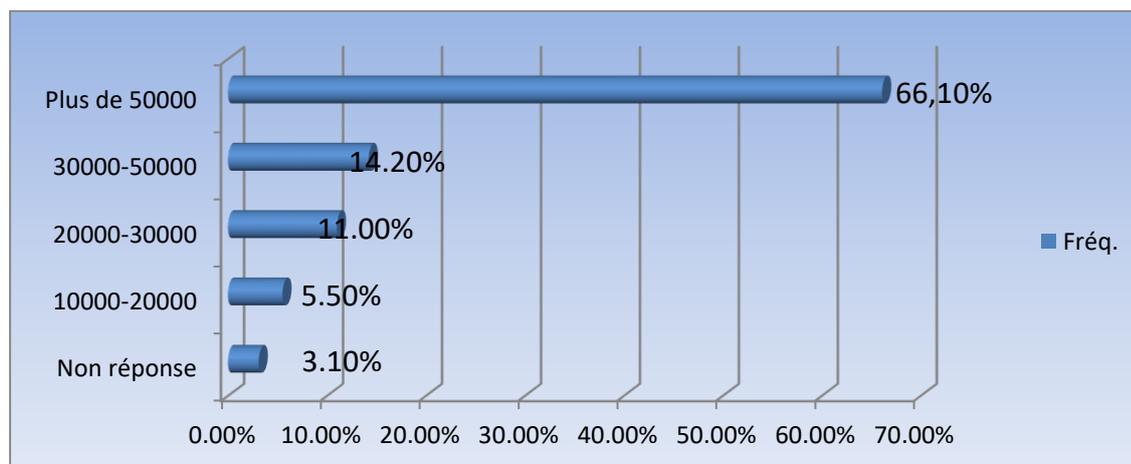


Figure 2: Répartition des femmes selon le montant emprunté

Si certaines femmes empruntent de petits montants (10000-20000F CFA), d'autres ne sollicitent même pas de crédits (5,50%). Ce faible montant se justifie par le fait que ces femmes n'ont pas d'Activités génératrices de Revenus (AGR), elles utilisent l'argent emprunté pour la consommation et les besoins personnels. Cette situation s'explique également aussi par le fait que le prêt accordé à un membre ne peut pas être supérieur à un montant égal à trois fois la somme totale des parts qu'il a achetées. Par exemple, une personne qui achète une part chaque semaine ne peut pas emprunter plus de 30000. Cette règle assure la répartition équitable du capital et empêche qu'un membre ne soit accablé d'un montant trop élevé. Ainsi, le prix des parts est fixé par les membres et varie entre 500 FCFA et 1000 FCFA afin de permettre aux membres les plus démunies d'acheter de façon fiable et régulière une part à chaque réunion. C'est ainsi que certaines femmes pour ne pas faire face aux difficultés de remboursement, préfèrent prendre des petits montants. Quant aux femmes qui empruntent plus de 50000 FCFA, elles investissent plus sur les AGR pour renforcer leur pouvoir économique. Toutefois, 6% des femmes empruntent pour leur mari dans le but de satisfaire leurs besoins financiers personnels. Dans ce cas, les crédits ne permettent pas à ces femmes de renforcer leur pouvoir économique, mais plutôt celui de leur mari. Les femmes font aussi des prêts en nature comme les denrées alimentaires (huile, riz, sucre, lait, détergent etc.) pour alléger les dépenses quotidiennes. Par ailleurs, les crédits octroyés aux femmes sont assujettis à un taux d'intérêt de 5%. Les membres des AVEC s'accordent sur ce taux d'intérêt pour permettre l'augmentation du capital au bénéfice de tous les membres au moment de la redistribution des crédits. Et, d'après les données obtenues, 95% des membres affirment que le taux d'intérêt est peu élevé. Elles le considèrent même comme une épargne, car l'intérêt leur appartient et elles se le partagent d'ailleurs à la fin de chaque cycle. Néanmoins, 1,62% de femmes affirme que le taux d'intérêt est très élevé. Ceci s'explique par le fait que ces femmes n'ont pas d'AGR pour supporter les intérêts.

La durée de remboursement normal des crédits est d'un mois mais, les bénéficiaires des crédits ont tendance à prolonger jusqu'à 3 mois faute de moyens financiers. C'est ainsi que la majorité des femmes (81,10%) trouvent que la durée de remboursement est très courte (1 mois). Ceci montre que la durée de remboursement normale est d'un mois mais si la bénéficiaire ne dispose pas de l'argent pour rembourser dans le premier mois, elle a la chance de rembourser sur 3 mois. Mais le seul problème est que chaque mois non payé, les intérêts s'accumulent ; ceci peut constituer un obstacle pour les femmes qui ne disposent pas d'une AGR (10,20%) et dont le crédit est destiné à la consommation.

Toutefois, certaines femmes rencontrent des difficultés pour rembourser les crédits empruntés. Si cette situation se présente, le taux d'intérêt augmente de 5% pour chaque mois non payé jusqu'au troisième mois. L'autre difficulté concerne les problèmes d'investissement rencontrés par 5,5% des femmes. En plus, environ 10% des femmes n'ont pas d'AGR, elles se contentent uniquement des activités domestiques (non rémunératrices) alors qu'elles font des prêts chaque mois. C'est pour cette raison que les femmes sont obligées de faire du cumul des crédits pour rembourser.

Enfin, les femmes membres des AVEC utilisent les crédits de différente manière. En effet, la majorité des femmes (85%) utilisent les crédits pour leurs AGR et réservent une partie pour les dépenses alimentaires (50,40%), l'éducation (12,60%), la santé (0,80%) et le confort (11,80%). Ceci se justifie par le fait que les AGR constituent un investissement rentable, permettant aux femmes d'avoir plus de ressources financières pour pouvoir bien gérer le ménage.

3.3. L'épargne

L'épargne constitue l'activité principale des femmes membres des AVEC. Quant aux résultats de la recherche, ils montrent que l'ensemble des femmes enquêtées participent aux activités d'épargne. Elles organisent des rencontres hebdomadaires pour faire leur épargne autrement dit, acheter des parts qui varient de un à cinq, parts soit 500 ou 1000 FCFA la part. Chaque membre achète un certain nombre de parts en fonction de ses capacités financières, mais sans dépasser le plafond des cinq parts. Donc, c'est grâce à l'épargne que les femmes reçoivent des crédits, car elles mutualisent leurs épargnes et en font des petits emprunts avec des intérêts de 5% pour une durée de 12 mois. Si un membre rencontre des difficultés financières, l'AVEC peut l'autoriser à suspendre ses achats de parts pour une période limitée. C'est dire que, dans les AVEC, seules les femmes membres peuvent faire des épargnes.

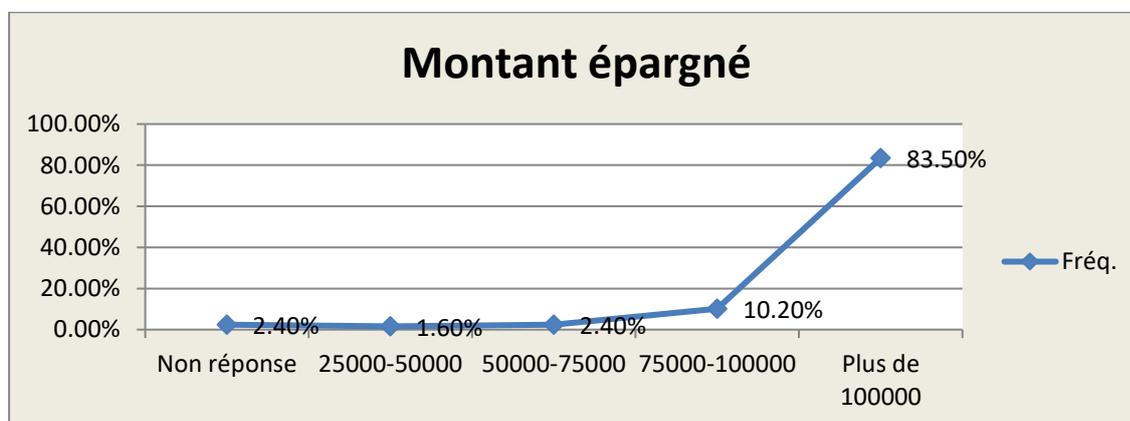


Figure 3: Répartition des femmes selon le montant épargné

En observant le graphique ci-dessus, on constate que la majorité des femmes qui achètent au moins cinq parts par semaine, ont épargné plus de 100 000 FCFA (83,50% des membres). Quant aux femmes qui ont un montant d'épargne compris entre 25 000-50 000, elles ne sont pas nombreuses (1,60%). Cette faible représentativité montre que ces femmes achètent une voire deux parts par semaine. Enfin, la moitié des femmes (50,4%) sont satisfaites du montant épargné, et la non-satisfaction de certaines se justifie par le fait qu'elles utilisent leur argent dans les cérémonies familiales et les remboursements des crédits cumulés. Ceci est confirmé par cette femme qui affirme :

J'ai actuellement plus de 50 ans et dans ma vie, je n'ai jamais pu épargner plus de 10000 FCFA. Lors de la fin du premier cycle on m'avait remis 90 000 FCFA et je pensais que les gens avaient fait une erreur et que cette somme ne pouvait pas m'appartenir. Depuis l'avènement des AVEC les conditions de vie de ma famille se sont beaucoup améliorées ; je parviens à acheter un lit de luxe que je ne pensais jamais obtenir.

Cependant, certaines femmes n'étaient pas à l'aise pour donner le montant exact de leur épargne. Celles qui mènent d'importantes activités et ayant à leur actif des montants élevés de crédit ont fait de l'épargne une affaire privée. Toutefois, la mobilisation de l'épargne personnelle est devenue plus importante avec leur accès aux AVEC. Elle leur a permis de capitaliser et de mieux gérer leurs fonds. Elle permet aussi de régler leurs propres besoins en cas d'urgence sans faire recours aux banques ou à un proche. Une femme affirme :

Auparavant, j'étais affiliée au crédit mutuel et je me battais pour respecter mes engagements jusqu'au jour où j'ai accusé du retard dans le paiement de deux échéances suite à des difficultés. Ils n'ont donc pas arrêté de me téléphoner, de me harceler m'empêchant même de bien me concentrer sur mon ménage et mes activités ; j'avais envie de disparaître. La mise en place des AVEC m'a épargnée de tout cela. Maintenant je peux emprunter à ma guise en toute confidentialité et en toute dignité ; nous faisons une seule et même famille et nous nous entraisons. Maintenant, je peux sortir la tête haute et aller où je veux.

Les femmes utilisent leurs épargnes de manière différente. C'est ainsi que la majorité d'entre elles déclarent avoir utilisé les épargnes obtenues à la fin du cycle pour améliorer les conditions de vie de leur ménage notamment dans le domaine de la nourriture (55,9%), du confort (59,1%), de l'éducation et la formation de leurs enfants (23,6%), les soins de santé (6,3%), les dépenses/activités du mari, l'aide à un proche (31,5%), le payement des dettes (15,1%), le

payement de facture et de loyer (2,7%). Une femme rencontrée témoigne : « c'est grâce à l'épargne que j'arrive à payer la formation en auto-école pour mon fils ».

4.4. Le renforcement du pouvoir socioéconomique des femmes

L'analyse du renforcement du pouvoir socioéconomique des femmes passe par la description des activités, leur financement et les revenus tirés de ces dernières. L'analyse des résultats montre que la majeure partie des femmes membres des AVEC de la Commune de Sahm Notaire s'active dans le secteur informel en général, le commerce en particulier (88,20%). A côté du commerce, il y a d'autres activités (11%) comme la restauration, la coiffure, la pâtisserie et la couture. Il faut noter que les femmes des AVEC de la Commune de Sahm Notaire ne pratiquent pas l'agriculture. Cette situation s'explique par le manque d'espace pour ces types d'activités. Par ailleurs, certaines femmes cumulent des activités comme le commerce et la restauration ou encore la coiffure. C'est ainsi que la majorité des femmes financent leurs activités grâce aux épargnes et crédits obtenus dans les AVEC (87,40%). C'est dans ce sens qu'une femme commerçante précise ceci :

J'ai réalisé certaines choses que je ne pouvais pas avant sa mise en place ; je n'ai jamais pu faire du commerce et actuellement je fais du commerce de savon en attendant de le développer. J'ai embelli ma chambre grâce à notre AVEC ; à la rentrée scolaire, je peux maintenant payer sans difficultés les frais de scolarité de mes enfants. Je contribue à la dépense quotidienne pour la nourriture.

Toutefois, les femmes membres des AVEC de la Commune de Sahm Notaire qui disposent d'une AGR rencontrent parfois des difficultés dans la gestion de celles-ci. En effet, elles font face à l'insuffisance des crédits qu'octroient les AVEC, à la cherté des marchandises et au problème de conservation des produits périssables. C'est d'ailleurs le problème de conservation qui pousse certaines femmes à écouler leurs marchandises à crédit et de proposer aux clients un paiement échelonné. Pour illustrer cela, voici ce que disait une femme :

Les membres de ma famille et les voisins du quartier achètent mes produits à crédit. Je fais souvent face à deux scénarii: soit ils ne respectent pas les délais de paiement, soit ils ne paient pas. Dans les deux cas, je me retrouve dans des problèmes, car j'ai emprunté l'argent pour mon commerce donc je rencontre à chaque fois des difficultés de remboursement.

Cette situation touche 61,9% des femmes rencontrées. Malgré les difficultés, les femmes des AVEC arrivent tant bien que mal à générer des revenus. C'est ainsi que d'après les données

recueillies, les revenus des femmes tirés des activités varient entre 200 000 à 90 000 FCFA. Et si certaines femmes (34,6%) obtiennent plus de 500 000 FCFA et d'autres (37%) gagnent entre 300 000 à 500 000 FCFA. Ces faibles montants issus des activités s'expliquent non seulement par le fait que la plupart des femmes s'activent dans le petit commerce (détergent, bonbon, etc.) qui ne génère pas de revenu important, mais aussi par les difficultés rencontrées dans la gestion des activités (perte, non-paiement, etc.). Quant aux femmes qui gagnent plus de 90 000 FCFA, elles sont généralement des « grandes commerçantes » qui s'activent dans la vente de vêtements, de bijoux, etc. D'ailleurs, ce sont ces femmes qui arrivent à faire des épargnes.

Avec les revenus qu'elles gagnent, les femmes participent activement aux dépenses familiales. C'est ainsi que la majorité d'entre elles affirment participer surtout aux dépenses alimentaires (84,30%) et à la scolarisation des enfants (10,20%), Ceci montre que pour ces femmes, la priorité principale demeure le bien-être de la famille. Cependant, d'autres femmes (3,10%) ne contribuent en rien dans les dépenses du ménage, elles utilisent leurs épargnes et crédits obtenus pour leurs activités commerciales ou la satisfaction des besoins personnels. Certaines de ces femmes pensent que c'est leurs maris qui doivent prendre en charge toutes les dépenses du ménage, pour d'autres qui n'ont pas de mari c'est leurs parents qui prennent en charge les charges familiales.

Les données obtenues auprès des femmes membres des AVEC de la commune de Sahm Notaire montrent également une forte influence du contexte social sur leurs visions et positions face au pouvoir. C'est que les femmes les plus jeunes (24 ans) pensent que les crédits obtenus renforcent leur pouvoir social, car l'utilisation qu'elles font de ces crédits et la participation dans les dépenses familiales leur donnent plus d'influence dans les instances de prise de décision familiale et plus de considération dans le ménage et dans le quartier. La majorité des femmes membres (90,60%) pensent que les épargnes et crédits obtenus améliorent fortement leur pouvoir social ; 2,4% pensent que leur influence sociale s'est moyennement améliorée. Ceci s'explique par le respect, la considération et l'estime que les autres membres de la communauté ont sur ces femmes membres des AVEC. Celles qui pensent que c'est faiblement amélioré sont généralement les femmes célibataires (3,9%) âgées de moins de 24 ans et surtout les femmes qui ne participent pas aux dépenses familiales. Une femme rencontrée affirme : que « si la personne a de l'argent et elle participe activement dans les dépenses familiales, elle est toujours respectée par son conjoint, sa belle-famille et les autres membres de la communauté ».

Toutefois, la majorité des femmes affirment pouvoir résoudre leurs problèmes dans la discrétion sans demander à personne. Mais aussi cela contribue au renforcement du pouvoir décisionnel au sein du ménage. Plusieurs d'entre elles se plaisaient à dire qu'elles sont désormais les chefs de famille car c'est elles qui font tout dans le ménage (payer les factures, assurer les dépenses alimentaires, prendre en charge la scolarité des enfants etc.). Mais certaines femmes rencontrées bien qu'elles acquièrent de l'autonomie au plan financier, au niveau social, elles refusent la confrontation avec l'autorité masculine et évitent d'afficher un pouvoir proclamé publiquement. Ainsi, dans la majeure partie de réponses obtenues auprès des femmes sur la question de l'amélioration du pouvoir social, ressortent la reconnaissance sociale (71,4%) et le succès (28,6%) que les femmes pensent avoir obtenu. Cette reconnaissance sociale est acquise par une femme lorsqu'elle contribue à la prise en charge des dépenses du ménage, s'occupe bien de son ménage elle-même, assure un soutien financier aux proches (membres de la famille, amis) voire même les voisins du quartier. Une femme reconnue socialement est aussi celle qui représente un modèle de réussite pour les autres membres de la communauté. La reconnaissance sociale renforce le respect, l'estime de soi et la confiance en soi.

Pour le succès, certaines femmes pensent l'avoir obtenu. Ce qui est non seulement une source de reconnaissance sociale, mais aussi de rivalités entre les femmes. Le succès de la femme est également le socle de l'évolution des rapports sociaux de pouvoir au sein de la famille (Haicault, 2000). Aussi bien pour la femme que pour son ménage, il est important de réussir ses activités économiques et d'être autonome financièrement. Ainsi, ceci se mesure par la valeur et l'importance de ce qu'une femme peut faire pour son ménage. Ce sentiment d'être utile pour ses enfants et son mari renforce d'ailleurs la confiance de la femme et l'estime de son mari, soulignent plusieurs femmes enquêtées. Cette autonomie financière contribue à accroître le pouvoir décisionnel des femmes dans leur ménage.

Plus intéressant sont les effets positifs sur le bien-être des ménages via l'amélioration du logement. Certaines femmes à l'approche de la fête de tabaski utilisent leurs épargnes pour rééquiper leur maison, réfectionner des toilettes, refaire la peinture etc. Cela est important puisque les réparations du logement réalisées sont des investissements, et qu'ils ont donc un impact positif à long terme et cela améliore les conditions de vie des personnes concernées.

5. Conclusion

Cette étude réalisée dans la Commune urbaine de Sahm Notaire avait pour objectif d'analyser les effets des AVEC sur l'amélioration du pouvoir socioéconomique des femmes de cette localité. Pour atteindre cet objectif, une démarche de recherche de type mixte, avec un questionnaire administré aux femmes et des guides d'entretien destiné aux autres acteurs a été mise en oeuvre. L'enquête a concerné 16 AVEC et plus précisément 127 femmes membres. Ces données ont été cumulées avec des entretiens de sept bureaux d'AVEC, le responsable du projet au niveau de la FPND et la mobilisatrice communautaire de Sahm Notaire. Les résultats obtenus montrent en premier lieu que les femmes membres s'accordent à dire que les crédits obtenus dans les AVEC leur permettent d'augmenter leurs revenus par le biais des AGR. Il est également ressorti des enquêtes que les épargnes permettent la diversification des AGR et l'amélioration du cadre de vie. Enfin les résultats de la recherche mettent en évidence le fait que les AVEC facilitent le renforcement du pouvoir économique et social des femmes et à l'amélioration des conditions de vie dans leur ménage. Enfin, d'après toujours les données issues des enquêtes, la place des femmes dans les instances de prise de décision familiale et communautaire est fortement en rapport avec leur pouvoir économique (les ressources financières). Autrement dit, les ressources tirées des crédits et de l'épargne permettent aux femmes d'aider financièrement leurs maris et de bien s'occuper de leurs enfants. Ainsi, certaines femmes n'ont pas ce pouvoir à cause de l'absence d'activité pouvant générer des revenus. Sur la base de ces résultats, l'objectif de recherche a été atteint. Ce dernier présumait que l'accès au crédit améliore les conditions de vie des femmes, les épargnes et crédits permettent la diversification des AGR des femmes et l'accès au crédit accroît le pouvoir de décision de ces dernières.

Toutefois, cette recherche n'a pas la prétention d'apporter des réponses exhaustives liées aux effets des services financiers sur le pouvoir socio-économique des femmes membres des AVEC. C'est ainsi que les insuffisances laissées par la présente étude pourront être comblées par d'autres sur divers autres aspects liés à la question des femmes. En effet, si ce travail pouvait présenter une quelconque utilité, nous souhaiterions que les chercheurs s'intéressent aux nouvelles techniques d'épargne des femmes avec les Technologies de l'information et de la communication notamment avec les applications mobiles.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] Ackerly, B. A. (1995). *Testing the Tools of Development: Crédit Programmes, Loan Involvement, and Women's Empowerment*. *IDS Bulletin*, 26(3), pp. 56–68.
- [2] Ahmed, M. S et al. (2001). *Microcredit and Emotional Well-Being: Experience of Poor Rural Women from Matlab, Bangladesh*. *World Development*, pp.29(11).
- [3] Attali, A. (2014), *Les nouveaux visages de la microfinance en Afrique* ; « Revue d'économie financière » N° 116 | pages 243 à 258 ISSN.
- [4] Bartlett, A. (2004). *Entry Points for Empowerment. Bangladesh: CARE Bangladesh*.
- [5] Basher, A. (2007). *Empowerment of Microcrédit Participants and Its Spillover Effects: Evidence from the Grameen Bank of Bangladesh*, [Volume 40, Number 2, Spring 2007](#) pp. 173-183.
- [6] Bernard, A. (2010). *Le microcrédit, pour sortir de la pauvreté*, Dans *Revue Projet /4* (n° 317), pages 40 à 42.
- [7] Blondeau, N. (2006). *La microfinance : un outil de développement durable ?* Dans *Études* (Tome 405), pages 188 à 198.
- [8] Dumas, L. (2017). *Pourquoi la microfinance s'intéresse-t-elle autant aux femmes ?*
- [9] Diallo, F. (2000). *L'épargne et crédit comme stratégie de lutte contre la pauvreté des femmes : cas du système Masa Masu Dubara*, mémoire de fin d'étude.
- [10] Diallo, R. (2017). *Analyse des effets induits par le microcrédit sur les femmes*, Mémoire de fin de formation ; ESEA.
- [11] Fall, Abdou. (2012). « *Les mutations juridiques et institutionnelles de la microfinance au Sénégal* ». Paris, pp. 27-44.
- [12] Fédération Pencum Ndakaru, (2017). *Rapport d'évaluation du projet « renforcement des capacités des associations et le pouvoir économique des ménages »*,
- [13] Gandré, P. (2012). *Le microcrédit : faux ou vraie solution à la pauvreté ?* Dans [Idées économiques et sociales \(N° 168\)](#), pages 22 à 31.
- [14] Gender Institute. (2019). *Call for Director, Resource Persons and Laureates, Women, Informal Economies and the Financialization of Microcrédit in Africa*.
- [15] Godquin, Marie, (2019). « Microcrédit », *Encyclopædia Universalis*,
- [16] Goethals et al. (2013). *Le pouvoir économique*. Dans *Dossiers du CRISP* (N° 82), pages 11 à 119.
- [17] Guerin, I. (2002). *Fait partie d'un numéro thématique : Microfinance : petites sommes, grands effets ?* ; [Revue Tiers Monde](#). 172 pp. 867-877.
- [18] Haicault, M, (2000), *Les rapports sociaux de sexe*. (p. 48).
- [19] Hudon, M. (2010). *Une institution de microfinance éthique*, n° 152 |pages 83 à 96.
- [20] Kabeer, N. (2005). *Is Microfinance a 'Magic Bullet' for Women's Empowerment? Analysis of Findings from South Asia*. *Economic and Political Weekly*, 4709–4718.
- [21] Kairé, (2018). *Stage préprofessionnel, « Analyse de l'impact des AVEC sur le renforcement du pouvoir économique des femmes »*, FPND, ESEA,
- [22] Kay, T ; (2002). *Empowering women through self-help microcrédit programmes*. In *United Nations*.
- [23] Kébé, A. O. (2005). « *La Participation des femmes dans les projets de développement dans la CRD de Mankountan* ».
- [24] Lhomme, J. (1959). *La notion de pouvoir social*. [Revue économique](#) ; 10-4 pp. 481-500.

- [25] Mansesa, K. (2010). *Problématique de l'épargne dans le bas Congo. Cas des ménages de la cité de MBanza-Ngungu.*
- [26] Marianne de Boisredon, (2008). *Du microcrédit à l'économie de communion, des valeurs pour l'économie.*
- [27] Mayoux, L. (2002). *Microfinance and women's empowerment: Rethinking 'best practice'.* *Development Bulletin*; pp. 57, 76–81.
- [28] Nader, (2008). *Microcrédit and the socio-economic wellbeing of women and their families in Cairo*, Pages 644-656.
- [29] Nations Unies, *Action pour l'égalité, le développement et la paix*, Beijing, Chine, 1995.
- [30] Ouédraogo, A. (2008). *La microfinance en Afrique de l'Ouest : histoires et innovations.* Ouagadougou : CIF & Paris : Karthala.
- [31] Ouedraogo. A. (2016), *Microfinance en Afrique de l'Ouest : histoire, défis et limites.*
- [32] Razali et al, (2016). *The effect of microfinance on women's empowerment: Evidence from Malaysia*, Pages 318-337.
- [33] Renaud, J. (2007). *L'impact social des microcrédits : le cas d'une institution de microfinance argentine* ; dans *L'Économie politique* (n° 36), pages 33 à 45.
- [34] Sagna, C.A. (2005), *L'impact des systèmes financiers décentralisés sur l'économie du Sénégal.* (N° 60).
- [35] Sagna, M. R. (2015). *Impact de la microfinance sur l'empowerment des femmes et la lutte contre la pauvreté da la région de Ziguinchor.*
- [36] Servet, J.M. (2002). *Microfinance : petites sommes, grands effets* ; *Revue tiers monde* ; 172/pp 729.753.
- [37] Sine, Ndeye. (2008). *Un article de la revue Économie et Solidarité* ; Volume 39, Numéro 2.
- [38] Soko, C. (2009). *Les modèles de microfinance en Côte d'Ivoire- Origine, organisation et impact.* Paris : L'Harmattan.
- [39] Sow, M. (2001); *Evaluation des effets socioéconomiques du microcrédit sur les femmes et diagnostic pour l'implantation de caisse d'épargne et de crédit : cas des Caisses Villageoises Autogérés appuyées par la CISV*, Mémoire de fin de formation, ESEA.
- [40] Tchouassi et al (2003). *Microfinance et réduction de la pauvreté, le cas du crédit du Sahel au Cameroun.*
- [41] Toure, K. (2013). *Socio-économie de la microfinance au Sénégal : une approche en termes de filière, de territoire et de proximité.*
- [42] Valérie, G. (2008). « *Etude de la Grameen Bank : le microcrédit au Bangladesh comme moyen d'empowerment* » ; Mémoire en science politique, Montréal.
- [43] Youphil ; (2013), *Le Microcrédit, Une Vocation Sociale Parfois Oubliée.*